

## Luxembourg

### Question

En 2008, le Canada a recommandé au Luxembourg d'assurer une formation aux fonctionnaires sur les enjeux liés aux droits de la personne, y compris la discrimination raciale et la xénophobie. Nous notons que des progrès ont été réalisés dans la formation des policiers. Est-ce que la délégation luxembourgeoise pourrait nous fournir des informations sur la formation des autres fonctionnaires sur les droits de la personne, y compris la discrimination?

### Recommandations

Le Canada recommande au Luxembourg de:

1. Mettre en œuvre les règlements de la loi de 8 mai 2009 sur l'assistance, la protection et la sécurité des victimes de la traite des personnes.
2. Comblent les lacunes dans la législation sur l'exploitation sexuelle des enfants, y compris l'absence d'une définition claire de la «pornographie infantile» et «prostitution infantile» dans la législation luxembourgeoise.
3. Mettre en œuvre des politiques d'accessibilité pour les personnes handicapées afin de leur permettre d'être des membres plus actifs de la société, y compris sur le marché du travail.

### Observations (si le temps le permet):

Nous saluons la ratification par le Luxembourg du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et saluons également les modifications connexes qui ont été apportées au Code pénal et Code de procédure pénale du Luxembourg.